

54.—(22820) Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, recommandant d'accepter l'offre de M. G. Willems, de céder à la Cité, gratuitement et sans conditions, parties des rues Marie-Antoinette, Azilda, des Erables, avenue du Parc et avenue Sainte-Claire.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De recommander au Conseil d'accepter ladite offre.

55.—(24319) Soumis un rapport du Surintendant des Marchés, recommandant le transfert du bail de l'étal No 64 Marché Bonsecours, rue des Commissaires, de M. J. M. Champagne, fils, à M. Zotique Dubois.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'autoriser ledit transfert.

56.—(24298) Soumis un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux, recommandant le paiement, à la "Magneta Company Incorporated", d'une somme de \$3,737, en rapport avec l'installation du système d'horlogerie électrique, ainsi que du système d'enregistrement pour le gardien de nuit dans l'Annexe de l'Hôtel-de-Ville, et le remboursement à ladite Compagnie d'un dépôt de \$373.70, avec intérêt à 4%, pendant une période de 4 mois.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'approuver lesdites recommandations.

57.—(23872) Soumis le dossier, au sujet du permis accordé à la Ville, d'établir des traverses à travers le droit de passage et les voies de la "Montreal Terminal Railway Co."

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De donner instructions à l'Ingénieur en Chef de procéder aux travaux de nivellement desdites traverses, aux rues Lebrun et Hector.

58.—(24077) Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, recommandant que M. M. Courtney soit nommé pour un nouveau terme de 2 ans, dans les Bureaux des Examineurs des Plombiers.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'approuver ladite recommandation.

59.—Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De recommander au Conseil la passation d'un règlement à l'effet de payer:

1° Une rente annuelle de \$240.00, payable \$20.00 par mois à Dame Lélia Dandurand, veuve de H. Bourdon; ladite rente devant courir à compter du 11 mars et s'éteindre à la mort de ladite Dame Lélia Dandurand, ou lors de son convol en nouvelle noce; de lui payer, en outre, une somme de \$4.00 par mois, à compter du 11 mars 1914, pour l'entretien de sa fille Emilienne, âgée de 6 ans, jusqu'à ce que cette dernière ait atteint l'âge de 15 ans ou jusqu'à sa mort, si elle meurt avant d'avoir atteint cet âge, et une somme additionnelle de \$2.00 par mois durant le temps qu'elle ira à l'école.

Une somme de \$6.00 par mois, à compter du 11 mars 1914, pour l'entretien de son fils Roméo, âgé de 10 ans, jusqu'à ce que cet enfant ait atteint l'âge de 17 ans, ou jusqu'à sa mort, s'il meurt avant d'avoir atteint cet âge; et si cet enfant est placé au collège de la Côte des Neiges ou dans un autre collège du même genre, une somme additionnelle de \$5.00 par mois sera payée à ladite Dame Lélia Dandurand, pendant les années que cet enfant ira au collège.

Une somme de \$6.00 par mois, à compter du 11 mars 1914, pour l'entretien de son fils Armand, âgé de 13 ans, jusqu'à ce que cet enfant ait atteint l'âge de 17 ans, ou jusqu'à sa mort, s'il meurt avant d'avoir atteint cet âge, et si cet enfant est placé dans un collège approuvé par une somme additionnelle de \$5.00 par mois sera payée à ladite Dame Lélia Dandurand pendant les années que cet enfant sera au collège.

Ces sommes seront payées à ladite Dame Lélia Dandurand, pour l'entretien de ses enfants et pour leur éducation, aussi longtemps qu'elle en aura le soin et la direc-

54.—(22820) Submitted a report from the Deputy-Chief Engineer, recommending the acceptance of the offer made by Mr. G. Willems to cede to the City, gratuitously and unconditionally, parts of Marie-Antoinette, Azilda, Des Erables streets, Park avenue and Ste. Claire avenue.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said offer be accepted.

55.—(24319) Submitted a report from the Superintendent of Markets, recommending that the lease of stall No. 64, Bonsecours Market, Commissioners street, be transferred from Mr. J. H. Champagne, junior, to Mr. Zotique Dubois.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To authorize said transfer.

56.—(24298) Submitted a report from the Superintendent of Municipal Buildings, recommending that the Magneta Company, Incorporated, be paid a sum of \$3,737, in connection with the installation of an electric clock system and of a time detector for the night watchman in the City Hall Annex, and that said Company be refunded a deposit of \$373.70 with 4 per cent interest for 4 months.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To concur in said report.

57.—(23872) Submitted the documents anent the permission granted to the City to establish crossings on the tracks of the Montreal Terminal Ry. Co.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the Chief Engineer be instructed to proceed with the levelling of said crossings on Lebrun and Hector streets.

58.—(24077) Submitted a report from the City Architect, recommending that Mr. M. Courtney be appointed for a further term of 2 years a member of the Board of Examiners for Plumbers.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To concur in said report.

59.—On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that a by-law be adopted for the payment of:

1° An annuity of \$240.00, payable \$20.00 per month to Mrs. Lelia Dandurand, widow of H. Bourdon; such annuity shall run from the 11th March and shall become extinct at the death of the said Mrs. Lelia Dandurand or in the event of her re-marrying; a further sum of \$4.00 per month, from the 11th March, 1914, for the maintenance of her daughter Emilienne, aged 6 years, until the latter has reached the age of 15 years or until her death, if she dies before reaching such age, and an additional sum of \$2.00 per month during the time she will be going to school.

A sum of \$6.00 per month, from 11th March, 1914, for the maintenance of her son Roméo, aged 10 years, until this child has reached the age of 17 years or until his death, if he dies before reaching such age, and if the said child is placed in Côte des Neiges College or in another college of the same class, an additional sum of \$5.00 per month shall be paid to Mrs. Lelia Dandurand during the years the said child shall be in such college.

A sum of \$6.00 per month, from the 11th March, 1914, for the maintenance of his son Armand, aged 13 years, until this child has reached the age of 17 or until his death, if he dies before reaching such age, and if the said child is placed in a college approved by an additional sum of \$5.00 per month shall be paid to Mrs. Lelia Dandurand during the years the said child shall be in such college.

Said sums shall be paid to the said Mrs. Lelia Dandurand, for the maintenance of her children and for their education, as long as they shall be under her care and